



## **CHSCT DE HAUTE-GARONNE**

*Séance du 5 JUILLET 2022*

### **DECLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président,

Tout laisse désormais présager que la guerre en Ukraine sera un conflit long et terriblement meurtrier, rien ne permet en effet actuellement d'entrevoir la moindre issue à court ou moyen terme. Le bilan humain s'alourdit quotidiennement, certaines régions sont totalement dévastées et les conséquences politiques et économiques du conflit alimentent une instabilité à l'échelle internationale.

Partout l'inflation atteint des niveaux préoccupants et le coût des matières premières comme des produits de première nécessité explose. En France, la question du pouvoir d'achat s'est ainsi imposée durant les dernières campagnes électorales comme la préoccupation numéro une de la population. Les près de 10 millions de nos concitoyens, vivant déjà sous le seuil de pauvreté, vont être aux premières loges pour prendre de plein fouet les conséquences de cette déflation planétaire.

Après le deuxième tour des élections législatives marquées par un taux d'abstention record et l'expression d'un rejet de la politique d'un Président qui sera désormais privé de toute majorité absolue, les mêmes attentes demeurent et les tensions sont aujourd'hui exacerbées. Le nouveau Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, M. Guérini, a assuré que la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires s'inscrivait dans le cadre d'une volonté de redonner du pouvoir d'achat aux Français.

Toutefois, le taux de revalorisation accordé de seulement 3,5 %, n'est pas à la hauteur du niveau de l'inflation que nous connaissons actuellement.

Nous pouvons même légitimement penser à la lecture des déclarations de sa prédécesseure Mme de Montchalin, qu'aucun rattrapage ne sera à l'ordre du jour alors même que notre point d'indice est gelé depuis 2010. Il est parfois pénible d'avoir raison.

Première provocation dans les annonces du nouveau Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques qui a récemment affirmé concernant le dégel du point d'indice « *c'est un geste de reconnaissance du travail évidemment* ». Rappelons que la revalorisation du point d'indice n'obéit

nullement à une logique de « reconnaissance ». Il s'agit d'un mécanisme permettant d'éviter la paupérisation des fonctionnaires prévu pour faire en sorte que leur rémunération suive l'évolution de la « hausse de prix ». Loin d'être une récompense, c'est un dû dont nous sommes toutes et tous spolié·es depuis le début des années 2000, avec des pertes de pouvoir d'achat de plus de 20 %. Le politologue et chroniqueur Clément Viktorovitch a d'ailleurs le 6 juin dernier tenu à recentrer le débat en ce sens en affirmant : « *Il y a donc un certain cynisme à entendre Stanislas Guerini nous dire que le dégel du point d'indice serait une "reconnaissance du travail fourni par les fonctionnaires" Non, ce n'est pas un cadeau de la part du gouvernement, c'est un dû pour compenser l'érosion de leur pouvoir d'achat, du fait des décisions prises, notamment, par ce même gouvernement* ».

Nous avons toutes les raisons de nous inquiéter des orientations d'un Ministre qui tend donc à ne légitimer le dégel que par le niveau exceptionnel de l'inflation et à présenter le mécanisme comme un cadeau de l'exécutif alors qu'il est bel et bien un dû.

Pour Solidaires Finances Publiques, afin de palier la profonde dégradation de notre pouvoir d'achat, il est désormais urgent de revendiquer l'attribution de 85 points d'indice supplémentaires pour toutes et tous, soit environ 400 € supplémentaires par mois, l'attribution de 20 points d'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF) soit environ 90 euros de plus par mois et la revalorisation à 200 euros mensuels de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT), soit une majoration d'environ 90 € par mois.

Les interventions de M. Guerini ne sont toutefois pas les seules à nourrir nos inquiétudes, l'intervention télévisée le 22 juin dernier d'un Président de la République largement mis en difficulté aux législatives, a de quoi heurter. Jusqu'où le chef de l'État sera-t'il prêt à aller dans sa quête de « *majorité d'action* » avec l'extrême droite ? Lors de sa première candidature à l'Élysée, le candidat Macron se prétendait être « *le meilleur rempart contre l'extrême-droite* ».

Le second tour de scrutin des Législatives du 19 juin dernier a démontré l'ampleur de son échec : après un mandat de 5 ans, la politique qu'il a menée a conduit à l'aggravation de « *fractures* » (qu'il n'a pu que reconnaître) et qui ont alimenté les scores du Rassemblement National.

Avec 89 députés à l'Assemblée, l'extrême-droite Lepeniste fait plus que décupler ses résultats précédents et obtient même pour la première fois des postes de vice-présidents, avec la complicité des partis de la majorité présidentielle et leurs affidés. Solidaires Finances Publiques tient à cette occasion à rappeler son opposition fondamentale aux valeurs que véhicule l'extrême droite et s'alarme du danger de « *normalisation* » d'un parti tel que le Rassemblement National.

Au sein de la DGFIP et pour rester dans le registre de ce qui nous irrite : nous avons eu l'occasion dans notre liminaire d'un précédent CTL de dénoncer le vaste « *remue-méninges* » auquel notre Directeur Général « *convie* » les collègues. Nous avons dénoncé une nouvelle entreprise d'instrumentalisation et de transfiguration d'une démarche abusivement présentée comme participative. Le cynisme d'un dispositif visant à demander aux agent·es d'être les artisans - tout

autant que la caution morale - du futur Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) porteur de leur propre destruction (et parallèlement de celle du service public qu'ils et elles s'attachent à rendre à l'usager·e) flirte avec l'indécence.

Les premiers retours de cette « réflexion spontanée » (comprenez l'absence de préparation qui permettrait un travail véritablement objectif et critique) de même que les remontées des modalités variables de « désignations des volontaires » n'ont à ce stade fait que consolider nos inquiétudes. Poursuivons avec l'indécence dans laquelle notre Directeur Général se complaît manifestement : si nous avons bien compris que ce « remue-ménages » fournirait à M. Fournel une occasion de parler au nom des agent·es c'est aussi parce qu'il s'autorise déjà à transfigurer le message que porte Solidaires Finances Publiques et avec lui d'autres organisations syndicales. Nous ne pouvons en effet que nous offusquer de lire dans le tout dernier rapport d'activité 2021, sous la plume de notre DG que « *les organisations syndicales avec qui j'échange régulièrement jouent un rôle majeur dans cette conduite du changement* »... Quand on sait quelles sont les orientations insufflées par notre Directeur Général (qui rappelons le a auparavant été le fossoyeur de l'administration des Douanes) nous réfutons toute qualification d'acteur de ce type de changements.

Toujours à grand renfort de communication, notre administration se félicite de la Convention judiciaire d'intérêt public (CIJIP) signée entre le parquet national financier (PNF) et le groupe Mac Donald's, ce dernier [acceptant] de payer les rehaussements d'impôt sur les sociétés à hauteur de 737 millions et une amende d'intérêt public de 508 millions d'euros ». Nous ne pouvons que nous réjouir de cette amende record infligée à Mac Donald's. Cependant, cette amende est loin d'être suffisante au vu des enjeux du contrôle fiscal et en dit long sur l'opacité des politiques de prix de transfert.

En effet, en concluant un accord avec Bercy et en acceptant de payer une amende d'intérêt public, Mac Donald's évite toute poursuite pénale pour fraude fiscale en France et s'offre la sécurité juridique dans sa pratique des prix de transfert à venir ! Au-delà de cette affaire, il convient de s'interroger sur les choix opérés en matière de contrôle fiscal et en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Ramené au montant colossal des 80 à 100 milliards d'euros de fraude fiscale estimés en chaque année en France, les moyens humains, techniques et juridiques alloués à l'Administration Fiscale sont-ils suffisants ?

La volonté politique de privilégier l'accompagnement et la sécurité juridiques de l'entreprise, au détriment d'une action de contrôle fiscal renforcée, doit poser question.

A la DGDDI, chaque jour apporte son lot de nouveautés dans le projet destructeur du transfert des missions fiscales à la DGFIP. Un mois et demi après la signature de l'accord d'accompagnement du transfert/abandon des missions fiscales (TMF), la DG a réuni les syndicats en Comité technique de réseau (CTR)... pour un pré-impact du transfert en 2023-2024. Le transfert du recouvrement des Contributions indirectes (CI) est à l'ordre du jour, démentant les engagements oraux antérieurs de la DG ! Sur le fond, ce CTR semble donc bien s'inscrire dans la continuité de ce que nous avons connu avant la longue rupture du dialogue social: fragilisation des missions de l'État et perspectives floues pour les agents qui le servent. La non-signature de l'accord par Solidaires est une nouvelle fois justifiée.

En parallèle les services de terrains reçoivent des visites de représentants de la DG pour leur expliquer que tout va bien, le transfert suit son cours ; il faut savoir prendre son temps, organiser un transfert loyal et en bonne intelligence, alors que sur le plan des ressources humaines, le flou est toujours de mise : le retard pris dans le transfert aggrave encore un peu plus l'incertitude des agents concernés sur leur avenir. L'accompagnement individuel est un leurre sans perspective « métier » .

De même, ce transfert/abandon de 95 % des ressources collectées par la douane (passant de 81 Mds € à 4,6 Mds €) est inconséquent pour le budget de l'État et des Collectivités, où la DGFIP ne veut ni ne peut intégrer de nouvelles missions.

Au final, quelle que soit l'administration concernée et à grand renfort d'éléments de langage peu subtils et une dose de flatteries individualistes, il s'agit de demander aux agents de scier la branche sur laquelle ils sont assis.

Pour Solidaires Finances, il faut réhabiliter les principes fondamentaux du service public et de ses agentes et agents. Servir l'intérêt général en toute neutralité et indépendance, être accessible, assurer un service continu sans discrimination, tels sont les grands principes du service public à défendre ...

Ces principes peuvent permettre de faire face aux enjeux (sociaux, environnementaux, économiques) et de dépasser la logique marchande et financière qui ne cesse de s'étendre.

De manière générale, ceci suppose notamment :

- des missions qui restent du ressort de l'État, assurées par des administrations techniciennes,
- des moyens adaptés aux enjeux, alors que la charge et la complexité du travail ont augmenté,
- des personnels statutaires formés, bénéficiant de droits (affectation, etc) et exerçant leur mission dans un dispositif « encadré » qui soit une garantie pour eux et les usagers,
- une présence territoriale harmonieuse et pérenne.
- une hausse des rémunérations

Nous allons oublier la situation sanitaire. Que dire de plus que ce que nous disions il y a un an, 6 mois, 1 mois. La vie électorale supprime les règles sanitaires, mais le virus lui continue de muter et revient dans notre vie quotidienne.

Il faut, et nous savons que c'est pénible, remettre en place les règles sanitaires les plus élémentaires. Oui, le port du masque dans les espaces communs doit redevenir une réalité, oui la désinfection des mains doit être une préoccupation. Nous ne donnons pas de leçon de morale, nous ne faisons qu'un constat alarmant, nous sommes à plus de 140 000 contaminations par jour.

Ce dernier point nous permet de rebondir sur l'ordre du jour de notre présente séance.

Qu'avons-nous tirés de cette crise sanitaire ? La question se pose !! « Rien », semble être la réponse, si l'on analyse en détails les plans des futurs locaux de la Cité administrative et la réduction de l'espace de travail des agents. Mais nous y reviendrons plus longuement tout à l'heure.

Que dire des autres points, quand pour certains d'entre-eux, nous n'avons aucun document de travail.

Par contre nous sentons venir une odeur agréable quand nous aborderons le point du budget, le « gâteau » existe encore, il ne faut pas en perdre une miette ...